



## **Note des négociateur-ric-e-s CGT à la Commission Mixte Paritaire (CMP) du 26 septembre 2023**



La négociation BASS a débuté par une déclaration CGT-FO-SUD

Les employeurs font état d'avancées notables dans les négociations.

Pour les négociateurs CGT, nous sommes loin du compte :

- L'accord de méthode c'est NON, ce n'est pas la première fois que nous le disons et nous devons une nouvelle fois le réaffirmer, la négociation de la CCUE ne doit pas être enfermée dans un carcan.
- Les 183 euros doivent être versés tout de suite sans attendre la mise en place d'une convention collective unique. Cela va prendre des années.
- Le SEGUR doit être sanctuarisé afin de permettre aux plus bas salaires d'être constamment au SMIC +183euros quel que soit la valeur du SMIC. Ce n'est pas ce que contient la proposition patronale. Le SMIC rattrapera leur proposition de salaire minimum conventionnel en 3 ans s'il n'est pas revalorisé au vue de l'inflation. **Nous ne signerons pas de chèques en blanc !**
- Les négociations dans les conventions 66/79/CHRS et 51 doivent se poursuivre normalement pendant toute la durée de négociation de la convention collective Unique.

Pour la CGT, nous demandons l'ouverture d'une négociation spécifique salaire minimum conventionnel de Branche. Cette négociation doit être distincte de l'avenant CPPNI qui n'a pas cette fonction.

L'accord mis à signature mélange plusieurs sujets et notre organisation n'a aucune garantie que son agrément soit possible.

Malgré nos remarques, les employeurs forcent la mise à signature. En intégrant une proposition sur le salaire minimum (23 822 € bruts annuels), la chambre patronale pense que cela suffit pour régler l'ensemble des pré-requis que nous portons. Ce n'est pas le cas. Au-delà de ne pas sécuriser le Ségur dans le temps pour les salaires en dessous du SMIC, ce versement sera conditionné au succès des négociations sur les classifications rémunérations, il remet en cause l'ensemble des primes actuellement attribuées à ces salariés et, cerise sur le gâteau, **il ne sera versé aux salariés que si les financeurs acceptent de le verser.** [\(cf. déclaration en intersyndicale\)](#) .

A la fin de la séance de négociation quelques avancées minimales sont à noter :

- La possibilité d'ouvrir une négociation à chaque augmentation du SMIC afin de conserver un salaire minimum de SMIC + 183 euros par mois. Quand on sait que ces dernières années le ministère a systématiquement retoquée les augmentations « trop élevées » du point signées par les employeurs et certaines organisations syndicales...il nous semble qu'il vaut mieux prendre quelques séances de négociations de plus pour écrire correctement les choses et ne pas se laisser entrainer par des promesses qui ne se concrétiseront jamais. De plus, n'oublions pas que le Code du travail précise une obligation de moyen et non de résultat. De fait, ouvrir une négociation est facile, la conclure est une autre histoire.
- La mise en place d'une prime pour les bas salaires soumise elle aussi à obligation de financement.
- Par contre si sur les salaires nous sommes très loin du compte, les employeurs sont prêts à donner plus de moyens aux organisations syndicales pour négocier...

Autant vous dire que la CGT aurait très largement préféré le contraire.

**Point positif :** les employeurs ont accepté de parler salaire minimum conventionnel. Pour la CGT, ce point d'entrée marque le début de négociations sérieuses.

**Point négatif :** Alors que nous sommes au début de la négociation, ils estiment être allés au maximum de leurs possibilités en mettant directement un texte à signature.

Pour la CGT cet accord est un coup de communication. Certains syndicats vont certainement être pointés du doigt s'ils refusent de valider cet accord, comme étant ceux empêchant d'importantes avancées salariales, alors que toutes les parties autour de la table ont entendu que nous sommes très loin du compte et que rien n'est sécurisé pour les salariés.

Et pendant ce temps là, des milliers de salariés continuent de quitter notre secteur d'activité !!!